



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 20 - 2016 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2016, 2^{ème} série

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 8 novembre 2016 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les explications supplémentaires données aux commissaires.

Préambule

L'objet du préavis est bien connu de la Commission, elle n'y revient pas. Mais l'on peut remarquer que pour la première fois depuis des années, cette demande de crédits débouche sur un solde positif quant aux futurs comptes (+ CHF10'900.00)

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

4.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (page 4) :

Service des ressources humaines : ce renfort est nécessaire pour le traitement des RH de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, celle-ci payant un forfait pour ce service. Actuellement la situation est hybride, puisque la Commune gère les questions administratives, mais que la FEJ garde la main dans d'autres domaines comme l'embauche du personnel. Cette phase est transitoire, après le départ de l'ancienne directrice, et dès 2017 l'ensemble des ressources humaines sera repris par le personnel de la FEJ.

Service des finances : une personne avait été engagée pour effectuer divers travaux dans ce service pour libérer les employés devant travailler avec Abacus. La mise au point de ce logiciel ayant pris du retard, en particulier à cause de la complexité de la gestion des commandes, cette personne doit rester plus longtemps.

Domaines : l'engagement d'apprentis devrait être prévu au budget, mais il arrive que les dossiers de bons candidats soient reçus, et acceptés, en dehors de la période de planification.

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (page 5) :

350. - *Bâtiments locatifs* : un commissaire regrette la disparition de 8 appartements à petit loyer d'un coup, même s'ils sont disséminés sur plusieurs adresses. Dans les faits l'augmentation moyenne d'environ CHF 447.00 par loyer par mois, les laisse encore en dessous des prix du marché. Ce crédit de CHF 110'000.00 sera prélevé sur un fonds de rénovation, sur lequel il reste encore plusieurs millions.

512. - *Bâtiment scolaires* : malgré son importance, la somme de CHF 893'000 portée au budget pour ce poste sera entièrement dépensée et ce crédit supplémentaire de CHF 55'000 est absolument nécessaire. Les travaux déjà effectués sur l'étanchéité ne sont pas en cause, le problème était ailleurs (drainage au sol).

812. - *Réseau d'eau* : le crédit demandé est compensé en partie par l'abandon de certaines études par le Service. La somme ainsi économisée correspond aux CHF15'000.00 mentionnés au § 4.2.1

4.3.1 La dernière ligne (montant net) comporte une erreur, il s'agit des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 10) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 9 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 20-2016, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2016, 2^{ème} série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total brut de CHF 1'474'000.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 13 novembre 2016